

AAG STYLISME
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 10 RUE DE PENTHIEVRE
75008 PARIS
934 988 320 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{er} JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 01 juin,
A 16 heures,

Monsieur Ayoub AGOURRAM,
Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société
AAG STYLISME,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 10 RUE DE PENTHIEVRE, 75008 PARIS au 13, rue Washington, bâtiment B2, 75008 PARIS à compter du 1er juin 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 13, rue Washington, bâtiment B2, 75008 PARIS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Ayoub AGOURRAM
Associé Unique, Gérant,
Signature, précédée de la mention
« Certifié conforme »

Certifié conforme

Ayoub AGOURRAM

✓ Certified by  yousign